



procédure pour mariage mixte

Par **chahra zed**, le **03/09/2011** à **22:23**

je suis algérienne vivant à alger; je vais me marier inchalah avec un binational vivant en france

nous comptons faire l'acte de mariage à la mairie algérienne dans quelques jours puis le retranscrire au consulat français

1ere question : est il préférable qu'il se présente à la mairie algérienne comme étant un algérien ou comme un français

2eme question:

pour retranscrire l'acte de mariage auprès du consulat français, j'ai entendu parlé qu'il faut se menir d'un CCAM

c'est quoi? comment l'avoir ?

merci à tous

Par **Domil**, le **04/09/2011** à **01:00**

Il faut que le futur époux demande un dossier de CCM au Consulat, donne tous les documents (avant le mariage), et attende d'avoir le CCM pour se marier (ça prend quelques mois)